

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3738

commission principale : développement économique

objet : **Démarche [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat] - Soutien à l'union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2006-2007 - Convention de partenariat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Par le biais du dispositif [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat], initié dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise, la Communauté urbaine et ses partenaires développent une politique globale en faveur de la création d'entreprise. Ensemble, ils visent à positionner Lyon comme la métropole européenne de référence en entrepreneuriat en proposant aux porteurs de projet une offre de service différente, complète et adaptée à leurs besoins.

De plus en plus de projets de création relèvent de l'économie sociale et solidaire, soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activité privilégié. C'est un champ qui a, jusqu'à aujourd'hui, été peu investi dans le cadre de [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat] et qu'il est nécessaire d'intégrer. Sa pertinence est réelle : c'est un outil d'innovation permettant de dynamiser la lutte pour l'emploi tout en défendant un fort ancrage territorial.

Les entreprises coopératives de la région lyonnaise représentent, aujourd'hui, environ soixante-dix structures pour environ 1 200 salariés, tous secteurs d'activité confondus, à la fois des secteurs économiques traditionnels (textile, bâtiment) comme des secteurs économiques en développement (tourisme, informatique, etc.).

L'activité de l'Union régionale des sociétés coopératives de production (Scop)

L'Union régionale des Scop est l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire au niveau local.

Elle fédère les coopératives de la région Rhône-Alpes. Elle a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

L'Union régionale des Scop accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage du plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

L'Union régionale des Scop accompagne, par ailleurs, la mise en œuvre de coopératives d'activités sur le territoire (Lyon, Bron, Saint Fons, Vaulx en Velin, Oullins, Rillieux la Pape, etc.).

Le bilan 2003-2006

L'Union régionale des Scop a participé activement au projet Pacerel, notamment sur le volet reprise-transmission d'entreprises.

C'est l'un des membres fondateurs de [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat].

Elle participe à plusieurs groupes de travail, s'est impliquée dans la démarche de professionnalisation du réseau et a affiché son appartenance au dispositif lors du dernier salon des entrepreneurs.

L'Union régionale des Scop est, par ailleurs, identifiée comme porte d'entrée du réseau sur la ville de Lyon. A ce titre, elle s'est engagée à accueillir, informer et orienter tous les porteurs de projet qu'elle reçoit.

Entre 2003 et 2005, l'Union régionale des Scop a accompagné trente-neuf projets qui ont donné lieu à la création de quinze entreprises coopératives (soit une moyenne de cinq par an).

En 2005, ce sont quinze projets qui ont été accompagnés et sept nouvelles entreprises qui ont vu le jour sur la Communauté urbaine, totalisant soixante-dix-sept emplois. Vingt-cinq autres projets ont été réorientés vers des partenaires de [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat].

Les perspectives de développement et le soutien financier de la Communauté urbaine

- Le renforcement de son ancrage territorial

L'Union régionale des Scop souhaite renforcer son activité au niveau de la Communauté urbaine.

Elle a pour objectif d'accompagner au minimum vingt projets par an sur ce territoire et de contribuer à la création de dix coopératives nouvelles en 2007, ce qui représente une augmentation de 30 à 40 % de son volume d'activité.

A cette fin, elle a désigné un chargé de mission création d'entreprise dédié spécifiquement au territoire de la Communauté urbaine et à sa zone d'influence. Cette personne est référente du dispositif [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat].

Un recrutement supplémentaire est, par ailleurs, prévu au début de 2007 afin de développer cette activité et de mener, sur la Communauté urbaine, une action spécifique de sensibilisation à destination des prescripteurs, des cédants et des repreneurs.

- Le renforcement des actions de communication

L'Union régionale des Scop souhaite professionnaliser sa communication et renforcer sa présence sur les événements organisés à la Communauté urbaine.

A ce titre, elle assurera notamment, en 2007, une présence aux manifestations suivantes :

- le salon des entrepreneurs, sous la bannière [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat],
- l'université d'automne des experts-comptables.

- Le dispositif Transmeo

L'Union régionale des Scop souhaite développer ses outils et moyens d'intervention vers la reprise par les salariés et travaille à la mise en place d'un dispositif d'appui spécifique pour la reprise d'entreprise par les salariés intitulé Transmeo.

Ce dispositif aura une double dimension :

- une intervention en fonds propres, grâce à une société de capital-risque spécifique, dans les projets de reprise d'entreprise par les salariés sous forme de Scop ou de sociétés par actions simplifiées (SAS) éthiques,
- un accompagnement renforcé pour les repreneurs avant et après la reprise.

Il est prévu que l'Union régionale des Scop assure :

- 25 à 30 jours d'intervention par dossier,
- 12 jours par an de suivi opérationnel pendant 7 ans,
- 3 jours de suivi juridique et administratif par an pendant 7 ans.

L'objectif est d'accompagner quatre entreprises, en 2007, à l'échelle régionale.

- *Le renforcement de son implication dans le réseau [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat].*

L'Union régionale s'engage à renforcer son implication dans le dispositif [Lyon_Ville de l'entrepreneuriat].

Cela passe notamment par :

- une participation active aux instances de pilotage dédiées (comité de pilotage territorial notamment),
- l'accueil et la réorientation des porteurs de projet vers les autres acteurs du réseau,
- la promotion du dispositif dans toutes les manifestations auxquelles elle participe,
- une communication croisée entre le site Internet de l'Union régionale et le portail économique de l'agglomération lyonnaise,
- une contribution effective à la base de données commune aux acteurs du réseau.

L'Union régionale des Scop a prévu de renforcer ses liens avec l'école de management de Lyon (EM Lyon) :

- la proposition d'inscription d'un module Entreprendre différemment, dans le cadre du cycle général d'enseignement, à partir de septembre 2007,
- l'intervention, dans le cadre du cycle de formation repreneurs d'entreprises, du centre des entrepreneurs de l'EM Lyon.

- *L'évaluation*

L'assiduité aux instances suscitées, le respect des exigences en termes d'affichage et de communication et l'atteinte des objectifs quantitatifs en termes d'accompagnement des entreprises serviront d'indicateurs d'évaluation.

La proposition de partenariat

Afin de mener à bien ces projets de développement, l'Union régionale des Scop sollicite la Communauté urbaine pour lui permettre d'assurer l'accompagnement des porteurs de projet.

Il est proposé de signer une convention de partenariat entre la Communauté urbaine et l'Union régionale des Scop pour la période allant de novembre 2006 à décembre 2007 et de soutenir financièrement l'Union régionale des Scop pour un montant de 25 000 €.

Le budget prévisionnel 2007 pour son intervention sur le territoire de la Communauté urbaine

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant (en €)	Intitulé	Montant (en €)
développement	33 400	ressources propres	122 500
accompagnement et réorientation de projets	58 450	prestations nouvelles coopératives	30 000

accompagnement d'entreprises nouvelles	13 360	subvention Communauté urbaine	25 000
communication- sensibilisation	72 290		
total	177 500	total	177 500

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec l'Union régionale des sociétés de coopération de production (Scop) pour la période allant de novembre 2006 à décembre 2007.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 25 000€ à l'Union régionale des Scop, selon les modalités suivantes : 80 % sur appel de fonds après la signature de la convention sur la base du plan d'action et du budget prévisionnel et 20 % sur présentation d'un rapport final à l'issue de l'année 2007.

3° - Cette dépense sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,